



Service départemental
d'incendie et de secours



Service départemental d'incendie et
de secours du Val d'Oise
Service des marchés publics

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture de chaussures de
protection sapeurs-pompiers pour
les services départementaux
d'incendie et de secours de
l'Essonne, des Yvelines, de Seine-
et-Marne et du Val d'Oise

Règlement de la consultation (RC) commun aux deux lots

Consultation n°
Date limite de remise des plis
Procédure de passation

24-019 à 24-020
31/05/2024 à 12 heures
Appel d'offres ouvert
(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Services départementaux d'incendie et de secours de l'Essonne, des Yvelines, de Seine-et-Marne et du Val d'Oise

Le coordonnateur du groupement de commandes est le Sdis95 :

Service des marchés publics

Représentant : Luc STREHAIANO, Président et coordonnateur du groupement de commande

Adresse :

33, rue des Moulines

95000 Neuville sur Oise

Courriel : marchespublics@sdis95.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture de chaussures de protection sapeurs-pompiers pour les services départementaux d'incendie et de secours de l'Essonne, des Yvelines, de Seine-et-Marne et du Val d'Oise (24-019 à 24-020).**

Il s'agit pour les services de s'adjoindre les prestations d'un fournisseur pour la fourniture de deux modèles de chaussures destinées aux sapeurs-pompiers des services départementaux d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise, dans le cadre d'opérations générales de sauvetage, de lutte contre les incendies et de situations d'urgences. Ces produits utilisés lors d'opérations ne relevant pas de l'incendie pour les chaussures de type A et sur les interventions spécifiques incendie pour les bottes de type C.

Le contrat est passé dans le cadre d'un groupement d'achat. Chaque adhérent membre du groupement s'assure de la bonne exécution pour la partie qui le concerne.

Le marché est divisé en deux lots distincts et la description et les spécifications techniques sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Code CPV	Libellé CPV
18830000-6	Chaussures de protection
44480000-8	Équipements divers de protection contre l'incendie
44482000-2	Dispositifs de protection contre l'incendie
35110000-8	Équipement de lutte contre l'incendie, de sauvetage et de sécurité
35111000-5	Matériel de lutte contre l'incendie

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Fourniture de chaussures de protection sapeurs-pompiers pour les services départementaux d'incendie et de secours de l'Essonne, des Yvelines, de Seine-et-Marne et du Val d'Oise (24-019 à 24-020)
 Acheteur	Service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.
 Durée	12 mois



Variation des prix

Nature des prix

Révisables (formule)

Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai	
Lot 1	24-019	« Fourniture de chaussures de protection pour les interventions d'urgence hors incendie (type A) »
Lot 2	24-020	« Fourniture de bottes d'intervention à lacets pour les interventions d'urgence incendie (type C) »

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

La présente consultation est passée selon la procédure de l'Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Elle suit également les dispositions des articles R.2162-1 à 6, article R.2162-13 à 14 du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres à bons de commandes.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.pompiers95.fr/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC) commun aux deux lots ;
- L'acte d'engagement (AE) du lot n°1 ;
- L'acte d'engagement (AE) du lot n°2 ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux deux lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun aux deux lots ;
- Le Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) du lot n°1 ;
- Le Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) du lot n°2 ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du lot n°1 ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du lot n°2 ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) du lot n°1 ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) du lot n°2 ;
- La Déclaration du candidat (DC2)
- La Lettre de candidature (DC1).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **180 jour(s)** à compter de la date limite de réception des offres.

■ Modalités de financement

Les prestations seront financées sur fonds propres chaque membre du groupement de commande selon les règles de la comptabilité applicables au SDIS. Les sommes dues au titulaire seront payées

par mandat administratif dans un délai de 30 jours.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.pompiers95.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est possible de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En revanche et conformément à l'article R.2142-23 du Code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Et le présent accord-cadre ne comporte pas de variantes exigées.

■ **Options :**

L'accord-cadre comporte une option que sont les périodes de reconduction du marché.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	Déclaration sur l'honneur : le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
	Situation de redressement judiciaire : lorsqu'il est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois

Document	Descriptif
	<i>derniers exercices disponibles</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références fournitures	<i>Liste des principales fournitures sur les 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificat de qualifications professionnelles souhaité des candidats : label Oeko-Tex ou équivalent.</i> <i>La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

En vertu des articles L. 2153-1, R. 2153-1 et R. 2153-2 du code de la commande publique, les opérateurs économiques des États non signataires de l'accord sur les marchés publics ne sont pas autorisés à déposer une offre dans le cadre de la présente consultation.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE	Acte d'engagement (cadre ci-joint à compléter)
BPU	Bordereaux de prix unitaires (cadres ci-joint à compléter)
DQE	Détail Quantitatif Estimatif (cadres ci-joint à compléter)
Catalogue	Le(s) catalogue(s) tarifaire(s) (ou l'accès au(x) catalogue(s) tarifaire(s) lorsque celui(ceux)-ci est(sont) dématérialisé(s)).
Echantillons	Les soumissionnaires devront faire parvenir avant la date limite de réception des offres des exemplaires représentatifs du type de fournitures qu'ils auront à fournir s'ils sont retenus.
CRT	Le cadre de mémoire technique qui une fois complété constituera le mémoire technique des dispositions que le soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Le contenu est défini à l'article 4 du présent Règlement de la consultation.



Afin de faciliter l'analyse des offres, les soumissionnaires sont invités à remettre une version Excel et une version PDF du bordereau des prix unitaires et du détail quantitatif estimatif.

■ **Echantillons :**

Le soumissionnaire déposera **avant la date limite de remise des offres** les fournitures suivantes :

	Type A	Type C
Sdis95	3 paires de chaussures type A : - 1 en pointure 38, - 1 en pointure 42, - 1 en pointure 43.	3 paires de chaussures type C : - 1 en pointure 38, - 1 en pointure 42, - 1 en pointure 43.
Sdis91	3 paires de chaussures type A : - 1 en pointure 39, - 1 en pointure 42, - 1 en pointure 44.	3 paires de chaussures type C : - 1 en pointure 39, - 1 en pointure 42, - 1 en pointure 44.
Sdis78	3 paires de chaussures type A : - 1 en pointure 42, - 1 en pointure 43, - 1 en pointure 44.	3 paires de chaussures type C : - 1 en pointure 42, - 1 en pointure 43, - 1 en pointure 44.
Sdis77	3 paires de chaussures type A : - 1 en pointure 39, - 1 en pointure 43, - 1 en pointure 44.	3 paires de chaussures type C : - 1 en pointure 39, - 1 en pointure 43, - 1 en pointure 44.
Total pour les 4 Sdis	12 paires	12 paires

Ces échantillons seront obligatoirement accompagnés de leur fiche technique.

Afin de servir de modèle pour la conformité des livraisons, les échantillons seront conservés si le candidat est retenu.

Les échantillons des candidats non retenus pourront être retirés après les essais et attribution du marché, auprès du SDIS95, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la lettre ou courriel les informant que leurs offres n'ont pas été retenues. Les échantillons retirés ne pourront pas être facturés. Les frais de retour sont à la charge du candidat. A signaler que ces échantillons feront l'objet de tests. Ils seront testés jusqu'à leurs limites ; en conséquence, ils pourront être endommagés.

En dehors du titulaire du marché, les candidats ayant remis les échantillons conformes pourront demander à être indemnisé pour les échantillons transmis dans les conditions définies ci-dessous :

- Chaussures de protection de Type A : 70 euros TTC (la paire)
- Chaussures de protection de Type C : 120 euros TTC (la paire).

L'ensemble des échantillons devront être remis à l'adresse suivante ou remis en main propre contre récépissé et portera les mentions suivantes :

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise - Groupement commande publique 33 rue des Moulins 95000 Neuville Sur Oise Pli pour la consultation : Fourniture de chaussures de protection sapeurs-pompiers pour les services départementaux d'incendie et de secours de l'Essonne, des Yvelines, de Seine-et-Marne et du Val d'Oise (24-019 à 24-020) – ECHANTILLONS Candidat :Lot n°: NE PAS OUVRIR

Les horaires d'ouverture pour une remise sur place sont : **9h /12h - 13h30/17h**. Il est précisé que le SDIS dispose d'un dispositif d'entrée sécurisé le livreur peut appeler aux numéros suivants :

Téléphone : 01 30 75 78 66, 01 30 75 79 74

Courriel : marchespublics@sdis95.fr

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.pompiers95.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise -Groupement commande publique 33 rue des Moulins - 95000 Neuville Sur Oise Pli pour la consultation : Fourniture de chaussures de protection sapeurs-pompiers pour les services départementaux d'incendie et de secours de l'Essonne, des Yvelines, de Seine-et-Marne et du Val d'Oise (24-019 à 24-020) Candidat :Lot n°: NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. **Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier**. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Conformément à l'article R.2151-6 du code de la commande publique, en cas de dépôt successifs de plusieurs plis par un même soumissionnaire, seul le dernier pli déposé sera ouvert et pris en considération.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de sélection des candidats :

Le jugement des candidatures sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 à 7 du Code de la commande publique. Les critères portent sur les niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières.

Comme préciser à l'article R.2144-3 du Code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

■ **Critères de jugement des offres communs aux deux lots :**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les éléments fournis et les critères suivants pondérés :

Critère	Pondération
Critère - Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (DQE)	
<i>Barème de notation: (Prix de la meilleure offre conforme/ Prix du soumissionnaire analysé) x nombre de points</i>	40 points
Critère - Valeur technique appréciée au regard du contenu du mémoire technique ainsi que les essais qui seront réalisés sur les échantillons :	55 points
Item 1 - Caractéristiques techniques Le soumissionnaire sera jugé sur les éléments suivants : - Caractéristiques des matériaux appréciées au regard des fiches techniques - Résultat de performance lors des essais en laboratoire (test normatif) - Description des recommandations d'utilisation appréciée au regard des fiches d'utilisation - Description des recommandations d'entretien et de maintien en fonction appréciée au regard des fiches d'entretien - Tableau reprenant la hauteur de la tige - Tableau des différentes pointures des effets chaussants proposés - Liste des substances allergènes connues.	30
Item 2 - Caractéristiques fonctionnelles des fournitures Les caractéristiques fonctionnelles des fournitures seront appréciées au regard des essais réalisés sur les échantillons. Seront réalisés des essais statiques (notamment la facilité de chausse, maintien/ stabilité), dynamiques (notamment le confort, l'absorption des impacts, la qualité d'accroche de la semelle).	17
Item 3 – Organisation et moyens dédiés à l'exécution des prestations ainsi que la garantie Le soumissionnaire sera jugé sur les éléments suivants : - Les modalités mises en œuvre pour la gestion du stock de fournitures pour éviter une rupture de stocks et le délai de réapprovisionnement en cas de rupture de stocks, - La durée de la garantie, les modalités et conditions / contenu de ces garanties ainsi que les moyens liés au service-après-vente afférent (support technique avec description des moyens humains / techniques/ matériels / logistiques, plages horaires, modalités de reprise et d'échange des fournitures non-conformes / défectueuse ainsi que le délai de remplacement des fournitures défectueuses).	5
Item 4 – Délai de livraison Le délai de livraison est laissé à l'initiative du soumissionnaire sans toutefois dépasser le délai maximum fixé dans l'acte d'engagement à savoir 120 jours ouvrés à compter de l'envoi du bon de commande. <i>Barème de notation : Délai de livraison [(délai le plus court / délai du soumissionnaire) x nombre de point]</i>	3
Critère – Performances en matière de développement durable Le soumissionnaire sera jugé sur les éléments suivants : - Les critères de réparation et de réforme des fournitures - Le type d'emballage employé et les actions mises en œuvre sur le plan de la réduction des emballages plastiques - La procédure de reprise et recyclage des produits.	5

Conformément à l'article R. 2161-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Rectification des offres

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans le Détail Quantitatif Estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Dans le cas de prix unitaire et si le sous-détail d'un prix unitaire est demandé, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans ce sous-détail, dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation, sauf dans le cas exceptionnel où il s'agirait de rectifier une erreur purement matérielle, d'une nature telle que nul ne pourrait s'en prévaloir de bonne foi dans l'hypothèse où le candidat verrait son offre retenue.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier l'erreur. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Renseignements administratifs et techniques

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise
Sous-direction Administration et Potentiel Humain
Groupement commande publique
33 rue des Moulins 95000 Neuville Sur Oise
Tel : 01.30.75.79.77

Courriel : marchespublics@sdis95.fr.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.pompiers95.fr/>. La réponse est adressée au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
95000 CERGY PONTOISE
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Site internet : <http://www.ta-cergy-pontoise.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)